

Respecter la laïcité, c'est interdire le voile dans l'espace public

De même que, dans la navigation à voile, la position des voiles détermine le cap d'un voilier, de même le voile islamique détermine le cap d'une nation par les différentes positions qu'il entérine. Le voile n'est pas uniquement en contradiction avec nos lois par ce qu'il montre – et qu'il cache cependant, puisqu'il s'agit de cacher la femme dans l'espace public ! – : il l'est aussi, et plus fondamentalement, par ce qu'il ne montre pas, et qui relève de l'agression quotidienne faite aux femmes et aux valeurs de la République.

Le voile diabolise notre sœur en humanité, banalise l'inégalité des sexes, justifie leur séparation, infantilise l'homme – qui ne serait plus capable de maîtriser sa libido sans l'aide providentielle de ce tissu –, invite aux accommodements raisonnables, prépare à la construction de salles de prières, corrobore l'édification d'une France mahométane, confisque l'espace public, récuse la laïcité et nie l'identité nationale – les femmes voilées disant implicitement qu'elles sont musulmanes avant d'être françaises.

Plus nombreuses seront les femmes voilées, plus nombreuses seront les revendications islamisantes, car derrière le voile, il y a la charia.

Il faut donc bannir le voile non seulement des établissements scolaires – bien des mères musulmanes qui y pénètrent sont voilées –, mais de l'espace public.

Qu'est-ce donc que l'espace public ? C'est l'espace réservé au public, c'est-à-dire l'espace que je découvre en sortant de chez moi.

Cet espace est civil, collectif, professionnel et

institutionnel. C'est le monde extérieur dans ce qu'il a de plus large, le ciel, la mer, la plage, la montagne, la campagne, la rue, les transports, les gares, les aéroports, les commerces, les grandes surfaces, les centres de loisirs, les centres de repos, les cafés, les restaurants, les théâtres, les cinémas, les cliniques, les hôpitaux, les maisons de retraite, les maisons closes, les entreprises, les salles de classe, de concert, de rencontre, les jardins publics, les services publics, les administrations, les édifices et les lieux représentant l'Institution... bref, l'espace «où l'on jouit de ses libertés sous le regard d'autrui».

En conséquence, l'espace «où l'on jouit de ses libertés à l'abri du regard d'autrui» est l'espace privé. Il n'y en a qu'un : c'est le domicile !

Plus cette distinction sera nette, plus la paix civile sera possible. Il importe donc de tout faire pour que l'espace public soit régi par le principe de laïcité, sans quoi la France renouera inmanquablement avec la Saint-Barthélemy !

Le voile islamique, en effet, est tout sauf anodin : sa présence grandissante accule la République à se mettre en question, alors que c'est l'inverse qui devrait se passer !

Cette mise en question est, à son tour, dangereuse, car elle a pour toile de fond les prémisses de la guerre civile. Les islamistes n'ignorent pas ce qu'est la laïcité : c'est la raison pour laquelle ils la combattent. Or, combattre la laïcité, c'est porter atteinte à l'essence même de la vie civile, c'est-à-dire à la liberté et à l'égalité qu'assure précisément la séparation du politique et du religieux. Nos politiques le savent mieux que quiconque.

Mais alors, pourquoi cette complaisance à l'égard de l'islam ? En d'autres termes, pourquoi accorde-t-on aux musulmans ce qu'on n'accorderait ni aux juifs ni aux chrétiens ? Pour avoir la paix ? Mais que peut valoir la paix si les lois que l'on modifie au profit du communautarisme pervertissent les valeurs-clés sur lesquelles elles s'appuient ? Quelle société construisons-nous lorsque chacun constate que la peur de la

violence communautaire fait reculer la République sur ce qu'elle a de plus républicain ? L'Etat ne légitime-t-il pas ainsi la violence à des fins politiques ? Pourra-t-il longtemps encore tolérer sur son sol les agissements d'une communauté qui n'admet nulle critique à l'égard d'elle-même, et qui, à ce titre, entend s'imposer comme telle à la France entière ?

La présence, le 12 novembre dernier, d'une élève portant le voile islamique dans l'enceinte de l'Assemblée nationale (!) ne nous est-elle d'aucune leçon ? Tandis que Françoise Hostalier, députée du Nord, dénonçait à juste titre une nouvelle provocation de l'intégrisme islamique, Mohammed Moussaoui, président du Conseil français du culte musulman, y voyait une nouvelle stigmatisation de la communauté musulmane. Mais qui va croire monsieur Moussaoui, à part ses acolytes ? Qui stigmatise qui ? Cette élève ne «stigmatise»-t-elle point la République en la «condamnant définitivement et ignominieusement », dans son enceinte même, par le port ostensible du voile ? Depuis quand porter le voile serait respecter les lois de la République ?

Non, monsieur Moussaoui, le strict respect de la laïcité républicaine ne vise pas «une frange particulière de la communauté musulmane» : c'est, au contraire, «une frange particulière de la communauté musulmane» qui vise la laïcité républicaine ! C'est donc à vous et aux vôtres, monsieur Moussaoui, de vous soumettre aux lois de la République, et non à la République de se soumettre à vos lois ! En France, serait-il le plus discret possible, le voile n'a pas droit de cité !

Maurice Vidal